

Allocution de Marguerite Blais

Présidente

Conseil de la famille et de l'enfance

Ici, on a l'esprit de famille

Présentation faite

dans le cadre de la Semaine québécoise des familles

Mai 2004

Introduction

Je remercie les organisateurs de cette rencontre de m'offrir l'occasion de partager avec vous quelques éléments de réflexion concernant l'importance de bâtir des milieux accueillants pour la famille. Je présenterai toute d'abord quelques caractéristiques se rapportant aux familles, pour enchaîner par la suite sur le rôle déterminant de l'État et l'importance que collectivement nous nous dotions d'un projet de société qui valorise la famille.

Je rappelle brièvement que le Conseil est un organisme aviseur qui, depuis quinze ans déjà, cherche par ses activités à influencer les débats de société et les orientations gouvernementales dans tous les domaines en lien avec la famille. Les fonctions que j'occupe à la présidence du Conseil de la famille et de l'enfance ont renforcé ma conviction que la famille, première de nos institutions et lieu de transmission et de solidarité entre les générations, remplit des fonctions qui sont à la fois source de développement des personnes et de notre existence collective. D'où l'importance d'en prendre soin.

1. La famille : quelques données

Sans tomber dans une multitude de statistiques, il est nécessaire de garder à l'esprit quelques éléments importants.

- Vers 2051, soit à la demie du siècle, la moitié de la population aura plus de 50 ans. Les personnes âgées de 65 ans et plus représenteront 29 % de la population comparativement à 13 % actuellement. On peut imaginer les impacts que cela aura sur la disponibilité de la main-d'œuvre. Il faut se rendre compte que pour la première fois dans la société québécoise autant de familles comportant quatre et même cinq

génération se côtoieront. D'où des solidarités accrues, mais aussi des responsabilités et des obligations additionnelles.

- Autre élément significatif, la population augmente moins vite au Québec que dans le reste du Canada. Le nombre de naissances a fondu au cours de la dernière décennie de près de 25 %. L'immigration est certes un moyen de retarder la perte de croissance de la population, mais il est constaté que les nouveaux immigrants intègrent très rapidement des comportements analogues aux couples québécois en matière de fécondité en limitant le nombre de naissances.
- On dit souvent que le Québec n'est pas une province comme les autres, on le constate notamment par certaines caractéristiques de la société québécoise. Ainsi, la proportion de couples vivant en union libre était de 30 % en 2001, soit trois fois supérieure à celle des États-Unis et même supérieure à celle de la Suède (24,5 %). Il y a au Québec plus d'enfants nés hors mariage, soit six naissances sur dix, que de naissances issues de parents mariés.
- La composition des familles s'est aussi modifiée. Retenons que 30 % des familles avec des enfants mineurs sont monoparentales ou recomposées. Sans oublier certaines particularités, telles la garde partagée ou les enfants qui vivent avec des parents homosexuels.
- Les modes de vie se sont aussi transformés. Ainsi 78 % des femmes de 20 à 44 ans qui ont des enfants de moins de 16 ans sont en emploi. Même lorsque l'enfant a moins de trois ans, les mères sont au travail dans une proportion de 71 % des cas. Il s'agit là d'une tendance constante dont il faut tenir compte. Il est donc illusoire de penser à un retour en arrière. Il faut davantage s'interroger sur l'adaptation de notre société et de nos politiques publiques à ces nouvelles réalités familiales.
- On pourrait être tenté de penser que puisque les femmes travaillent, le revenu des familles biparentales a doublé. Or, lorsque l'on analyse l'évolution des revenus

disponibles, c'est-à-dire après impôts et transferts, en tenant compte du coût de la vie, on se rend compte, qu'en dix ans, le revenu moyen de ces familles ayant des enfants de moins de 18 ans, a progressé de 8 % seulement. D'ailleurs, l'amélioration est très récente puisqu'en 1998 ce revenu était presque l'équivalent de celui de 1989. Dans ce contexte, on peut comprendre pourquoi les familles qui ne peuvent compter que sur un seul revenu de travail se retrouvent en grand nombre sous le seuil de faible revenu.

- Une autre réalité qu'il est important de soulever est le soutien qu'accorde la famille aux aînés en perte d'autonomie. Le Conseil est préoccupé par cette question et a rendu public, hier (le 11 mai), un Avis que je vous invite à consulter. Ce qui se dégage de notre recherche est que 50 % des personnes âgées en perte d'autonomie reçoivent de l'aide uniquement de la famille et des amis. Lorsque l'on ajoute les personnes qui bénéficient à la fois du soutien de l'État et de la famille, c'est 75 % des aînés en perte d'autonomie qui sont aidés par leurs proches.

- Cette prise en charge dure en moyenne neuf ans, tout en s'accroissant dans le temps. Généralement, ce soutien s'ajoute aux responsabilités parentales, puisqu'il est démontré que l'âge moyen des personnes aidantes est d'environ 45 ans. On comprend mieux l'expression « génération sandwich » lorsqu'il est question de ces personnes, le plus souvent des femmes, qui doivent partager leur temps entre les soins dispensés à leurs enfants et ceux à l'égard de leurs parents.

2. Les milieux sont-ils accueillants? Deux sondages

En tenant compte de la multiplicité des familles et de la mouvance des parcours de vie conjugaux, comment bâtir des milieux plus accueillants pour les familles? Est-ce qu'au Québec, on a l'esprit de famille?

Je ferai ici référence à deux études. Le premier document concerne la conciliation famille-travail et l'autre est un sondage qui fait état de l'accueil réservé à la famille dans différents milieux de la société.

Dans le premier cas, il s'agit d'une enquête dirigée par le Conseil de la famille et de l'enfance auprès de cinq entreprises du secteur privé et une entreprise du secteur parapublic qui emploient entre 74 et 340 employés. Dans chaque entreprise, on a recueilli les commentaires des représentants de l'employeur, de ceux des employés et des utilisateurs des mesures de conciliation famille-travail en vigueur.

Ce que nous apprend ce rapport est que les mesures formelles demeurent rares et difficiles à obtenir. Les arrangements informels entre le supérieur immédiat et l'employé demeurent la règle lorsqu'il s'agit d'adapter les conditions de travail aux réalités familiales. Là, où nous avons été surpris est l'unanimité avec laquelle l'ensemble des personnes interviewées ont affirmé l'importance pour elles de pouvoir compter, tant sur des mesures formelles que sur la possibilité d'arrangements informels lorsqu'elles doivent régler des problèmes de conciliation. Un cadre trop rigide de mesures peut donc s'avérer contraignant pour les parents. Cette enquête est venue appuyer notre conviction que, dans ce domaine, la solution ne passe pas par l'adoption d'une mesure unique, par exemple la semaine de quatre jours, mais par une approche attentive aux besoins des familles qui permet davantage de diversité dans les mesures et de souplesse dans l'organisation du travail.

Le monde du travail a donc un rôle important à jouer dans la mise en place d'un milieu accueillant pour les familles, mais qu'en est-il des autres milieux? À ce sujet, je vous invite à consulter « l'étude sur l'accueil réservé à la famille dans différents milieux » que vient de rendre public le Comité de la Semaine québécoise de la famille.

Ce sondage téléphonique a été mené auprès de 1 000 personnes en mars dernier. De façon générale la très grande majorité des personnes interrogées sont d'avis que les familles

avec enfants sont bien accueillies dans les différents milieux de la société et que cet accueil s'est amélioré depuis une dizaine années, sauf au niveau des services publics.

C'est en effet dans les services de santé, les transports en commun et les centres de loisirs que l'on enregistre une plus faible proportion de répondants qui considèrent être bien accueillis, soit 81 % par rapport à 97 % lorsqu'il s'agit des commerces. On peut donc soutenir qu'il y a encore place à amélioration dans la reconnaissance et le soutien aux responsabilités parentales et que l'État a lui aussi sa part à faire sur le sujet.

3. Quelques pistes de réflexions du Conseil de la famille et de l'enfance

Ce qui m'amène à vous soumettre quelques pistes de réflexions que le Conseil de la famille et de l'enfance véhicule au travers ses différentes publications dont son rapport le plus récent « Les parents au quotidien », qui constitue un document très actuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants.

Le premier élément est la nécessité d'être conscient des enjeux, particulièrement de tout ce qui est demandé à la famille. Par exemple, actuellement, on souhaite le maintien à domicile des personnes âgées le plus longtemps possible. D'autre part, avec le virage ambulatoire, les personnes entreprennent leur convalescence de plus en plus hâtivement à leur domicile. Jusqu'à quel point se préoccupe-t-on des impacts de ces orientations gouvernementales sur les familles qui assument des charges additionnelles, particulièrement dans un contexte où les enfants sont moins nombreux et moins disponibles? Prend-on pour acquis la famille?

Reconnaît-on l'apport de tous les parents à la société? Il y a lieu de se le demander lorsque l'on constate que la majorité des mesures de soutien économique aux familles sont accordées en fonction des revenus familiaux et que ces mesures excluent encore une grande partie de celles-ci.

Les mesures annoncées lors du dernier budget québécois, par exemple le Soutien aux enfants, les investissements dans les services de garde ou l'aide au logement, sont des pas dans la bonne direction. Toutefois, le Conseil rappelle qu'une politique familiale se doit d'être distincte d'une politique de lutte contre la pauvreté.

Le soutien de l'État à l'égard des familles doit se manifester dans un vaste champ d'activités, notamment par des interventions au niveau des conditions de travail pour atténuer les impacts des emplois précaires et atypiques. Il est aussi souhaité que le gouvernement facilite l'accès aux vacances, aux congés parentaux et familiaux de façon à mieux soutenir les parents dans l'exercice de leurs rôles.

Enfin, nous devons tous nous montrer solidaires à l'égard de la famille et revendiquer un meilleur soutien pour celle-ci. Les impacts des changements démographiques nous incitent à mettre collectivement la famille au centre de nos préoccupations. Dans un sens, il s'agit d'une question de survie nationale.

Conclusion

Je conclus en réaffirmant la nécessité de développer une vision de la famille positive et de partager tous ensemble un projet de société centré sur la famille dans toute sa modernité. C'est alors que nous pourrions parler d'une société qui a l'esprit de famille.